



Nations Unies

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur les travaux
de la douzième session
(25-29 mai 2009)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2009
Supplément n° 11

Conseil économique et social
Documents officiels, 2009
Supplément n° 11

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur les travaux
de la douzième session
(25-29 mai 2009)**



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

À sa douzième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a dressé le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle a en outre examiné deux thèmes prioritaires, à savoir les « politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable » et « la science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche ».

La session comprenait un débat ministériel auquel plus de 15 États Membres ont participé au niveau ministériel. Étaient également présents les chefs de secrétariat ou les représentants d'organismes des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Banque islamique de développement, de la Banque mondiale, et de la société civile et d'entreprises.

Les participants ont repéré les grands problèmes suivants :

- La science, la technique et l'ingénierie peuvent jouer un rôle fondamental dans le règlement de certaines grandes questions telles que le changement climatique, l'eau et les crises alimentaire et énergétique. En outre, la plupart des connaissances nécessaires pour aider les pays à résoudre les problèmes économiques et sociaux les plus pressants existent déjà. La plupart des pays en développement rencontrent toutefois des obstacles qui les empêchent de mettre le savoir scientifique et technique au service de leur développement, à savoir le faible taux d'investissement dans la science et la technique, l'insuffisance du capital humain et physique, la faiblesse du développement institutionnel, l'absence de mécanismes permettant de commercialiser les travaux de recherche, les liens ténus entre la recherche et l'industrie et le peu de sensibilisation des décideurs et du public à l'importance de la science, de la technique et de l'innovation.
- Il faudrait intégrer les directives en matière de science, de technique et d'innovation dans les plans et programmes nationaux de développement et les assortir de stratégies d'exécution au moyen d'un système national d'innovation qui soit efficace et dynamique. Les participants ont pensé que pour renforcer les capacités techniques, il fallait adopter des mesures à long terme; on envisagerait alors non pas quelques années mais quelques dizaines d'années; il est donc important que les responsables adoptent une stratégie à long terme et affichent une volonté au plus haut niveau de l'État. Ces efforts devraient s'accompagner en outre de directives cohérentes, communes à tous les domaines pertinents de la stratégie nationale de développement, notamment ceux liés à l'éducation, à la formation, à la science, à la technique, au développement industriel, au commerce, au financement et aux investissements étrangers.
- Plusieurs participants ont déploré que certaines questions de fond liées aux systèmes d'innovation nationaux dans les pays en développement soient mal comprises, d'autant que les conditions variaient énormément d'un pays à

l'autre. Ils ont exhorté à cet égard la Commission de la science et de la technique au service du développement à donner la possibilité aux pays en développement, à la communauté internationale, aux responsables de la recherche dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation et aux autres parties intéressées de partager et d'analyser les données empiriques relatives à la formation technique et à l'incidence des directives en matière de science, de technologie et d'innovation, de recenser les graves lacunes dans la compréhension du « système d'innovation » sur lequel la communauté de recherche pourrait utilement se pencher, et faire connaître aux responsables tant les bonnes pratiques que les échecs.

- Les participants ont exhorté la Commission de la science et de la technique au service du développement à se poser en championne de l'innovation et de la planification axée sur l'innovation et à appuyer les efforts des gouvernements visant à intégrer la science, la technique et l'innovation dans les stratégies nationales de développement. Ils ont également prié la CNUCED de continuer à renforcer les capacités dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation en examinant les directives et en s'appuyant sur son réseau de projet de centres d'excellence.
- Les participants ont conclu qu'une amélioration des infrastructures et une atmosphère plus ouverte et plus propice permettraient d'ouvrir l'accès aux technologies de l'information et des communications. Il faudrait pour cela surmonter des difficultés telles que l'irrégularité de l'approvisionnement en électricité, l'état déplorable des réseaux de transports, l'absence de service fixe des télécommunications; de liaisons par câbles à fibre optique, ainsi que de moyens permettant d'exploiter la convergence des technologies. Il faudrait donc introduire des politiques d'ouverture favorables à la technologie de l'information et des communications et mettre l'accent sur le rôle que peuvent jouer les partenariats public-privé.
- Les participants ont constaté que si l'on n'ouvrait pas l'accès au haut débit, les pays en développement ne sauraient exploiter les possibilités offertes par les technologies de l'information ou des communications et donc par les ressources humaines. Ils ont fait également valoir que les applications des technologies de l'information et des communications n'avaient souvent pas de contenu ou de contexte locaux et que les possibilités de les appliquer sur place étaient donc souvent limitées. Par conséquent, même si la fracture numérique diminue dans certains domaines, il continue d'y avoir de grandes disparités sur le plan de l'accès aux technologies de l'information et des communications, des connaissances, de la pénétration et de l'accessibilité économique, entre les pays développés et les pays en développement et à l'intérieur des pays et régions. En outre, de nouvelles fractures numériques apparaissent sur le plan du haut débit et du contenu numérique local.
- Les participants ont demandé aux parties prenantes d'aider les pays en développement à réduire la fracture numérique, notamment du point de vue de l'accès, de l'accessibilité économique, de la vitesse des connexions à haut débit et de la confidentialité des données. Ils ont également encouragé toutes les parties prenantes à continuer de coopérer et à forger des partenariats dans les domaines informatique et télématique en vue d'un renforcement des capacités, des technologies, du transfert des connaissances et de la recherche et du développement.

- Afin de contribuer au thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social de 2009, à savoir « Mettre en œuvre les objectifs et engagements convenus au niveau international pour ce qui a trait à la santé publique mondiale », une table ronde spéciale a été consacrée à « l'introduction d'innovations dans la santé publique mondiale ». Les participants ont pour finir enjoint les gouvernements et la communauté internationale d'agir.
- Les participants ont demandé à la Commission de la science et de la technique au service du développement d'organiser à sa treizième session un débat de fond pour dresser cinq ans plus tard le bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et notamment d'en examiner les modalités.

Au chapitre I du présent rapport, la Commission recommande au Conseil économique et social l'adoption de deux projets de résolution, à savoir « Bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information » et « Science et technique au service du développement ».

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption	1
I. Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	1
II. Science et technique au service du développement	8
B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	13
Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa treizième session	13
II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	15
III. Thèmes prioritaires	
a) Politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable.	18
b) La science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche	18
c) Présentation de rapports sur l'examen des politiques dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation	18
IV. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa onzième session	21
V. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la douzième session de la Commission	22
VI. Ordre du jour provisoire et documentation de la treizième session de la Commission	23
VII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa douzième session	24
VIII. Organisation de la session.	25
A. Ouverture et durée de la session	25
B. Participation	25
C. Élection du Bureau	25
D. Ordre du jour et organisation des travaux	26

Annexes

I. Résumé du Président concernant le débat sur l'innovation dans la santé publique en tant que contribution à l'examen ministériel annuel de 2009 du Conseil économique et social sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international concernant la santé publique mondiale ».....	27
II. Documents dont la Commission était saisie à sa douzième session	30

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social l'adoption du projet de résolution suivant :

Projet de résolution I Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information*

Le Conseil économique et social,

Rappelant les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹,

Saluant les efforts faits par toutes les parties prenantes pour donner suite aux textes issus des deux phases du Sommet, et *saluant également* les efforts déployés par les organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales pour faciliter les activités menées par les différentes parties prenantes,

Rappelant les accords par lesquels l'Organisation des Nations Unies a reconnu les diverses organisations en tant qu'institutions spécialisées au sein du système des Nations Unies,

Rappelant les résolutions fondatrices pertinentes des programmes des Nations Unies,

Rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et le réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et le mandat confié à celle-ci en vertu de ladite résolution,

Rappelant la résolution 61/16 de l'Assemblée générale du 20 novembre 2006 sur le renforcement du Conseil économique et social,

Rappelant également ses résolutions 2007/8 du 25 juillet 2007 sur la circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, et 2008/3 du 18 juillet 2008 sur le bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information,

Rappelant la résolution 63/202 du 19 décembre 2008 de l'Assemblée générale sur les technologies de l'information et des communications au service du développement,

Prenant note des textes issus de la réunion du groupe intersessions de la Commission, tenue à Santiago du 12 au 14 novembre 2008, ainsi que du rapport

* Voir chap. II, par. 23 à 27.

¹ Voir A/C.2/59/3, annexe, et A/60/687; les documents finaux sont également disponibles à l'adresse <http://www.itu.int/wsis/index-fr.html>.

préparé par le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement²,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international³,

Prenant note des rapports respectifs du Conseil de l'Europe, du Département des affaires économiques et sociales, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, du Forum sur la gouvernance d'Internet, du Congrès international de télétrafic, de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Union postale universelle, de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'Organisation météorologique mondiale, dont les contributions ont été intégrées dans le rapport du Secrétaire général³,

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

1. *Réaffirme* que les technologies de l'information et des communications ouvrent des perspectives nouvelles pour la solution des problèmes de développement;

2. *Constate* que la récession économique a entraîné un ralentissement des investissements, tout en notant le dynamisme des secteurs informatique et télématique et leur contribution potentielle à l'accélération de la reprise économique mondiale;

3. *Constate* que si la fracture numérique a été réduite dans certains secteurs, il reste encore beaucoup à faire. De grandes disparités subsistent sur le plan de l'accès, des savoirs, de la pénétration et de l'accessibilité économique des technologies de l'information et des communications, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, d'un pays et d'une région à l'autre. De plus, la fracture numérique revêt de nouvelles formes dans les domaines du haut débit et du contenu numérique local;

4. *Insiste* sur la nécessité de réduire la fracture numérique et de faire en sorte que tous puissent bénéficier des avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications. Cela pose des difficultés à de nombreux pays qui se voient obligés de choisir entre un grand nombre d'objectifs concurrents dans la planification de leur développement et leurs demandes de crédits de développement, alors qu'ils ont des ressources limitées;

² E/CN.16/2009/CRP.1.

³ A/64/64-E/2009/10.

5. *Déplore* que, pour la majorité des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et les techniques, notamment les technologies de l'information et des communications, n'est toujours pas tenue et qu'il importe de tirer efficacement parti des technologies, y compris celles de l'information et des communications, pour réduire la fracture numérique;

6. *Estime* que si les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités nouvelles, elles posent aussi des défis inédits et qu'il est urgent de s'attaquer aux principaux obstacles qui entravent l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, tels que l'insuffisance des ressources, des infrastructures, des moyens pédagogiques, des capacités, des investissements et des dispositifs de connectivité, ainsi qu'aux problèmes de propriété, de normalisation et de transfert des technologies, et *engage* à cet égard toutes les parties concernées à fournir des ressources financières suffisantes aux pays en développement, et en particulier aux moins avancés d'entre eux, à leur transférer des technologies appropriées et à renforcer leurs capacités selon des modalités arrêtées d'un commun accord;

7. *Note* les efforts considérables et les progrès réalisés en 2008 dans la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que les nombreuses activités menées par les différentes entités du système des Nations Unies, bien que les rapports établis ne reflètent pas celles des acteurs non gouvernementaux;

8. *Prend note* des rapports respectifs et des résumés analytiques présentés par les nombreuses entités des Nations Unies en vue de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui ont été publiés sur son site Web, en application de la résolution 2007/8 du Conseil économique social;

9. *Constate* la tenue d'une série de manifestations liées au Sommet mondial sur la société de l'information dans une présentation améliorée rebaptisée Forum 2009 de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information organisée par l'UIT, l'UNESCO et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue de faciliter la mise en œuvre des grandes orientations issues du Sommet, ainsi que la possibilité d'accroître l'ouverture et d'approfondir les échanges et les discussions du Forum dans un cadre de consultations multipartites;

10. *Rappelle* l'importance d'une coopération étroite entre les principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, ainsi qu'avec le secrétariat de la Commission;

11. *Prend note* des résultats de la réunion du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information du 22 mai 2009, qui a accepté notamment de mener des consultations ouvertes sur les mécanismes de financement, comme il est demandé dans la résolution 2008/3 du Conseil économique et social, et *souligne* le rôle du Groupe dans la facilitation de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, comme l'a demandé le Secrétaire général au paragraphe 103 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information⁴;

⁴ Voir A/60/687.

12. *Demande* aux organisations internationales et régionales d'évaluer la facilité avec laquelle les pays ont accès aux technologies de l'information et des communications et de rendre compte périodiquement à ce sujet, l'objectif étant de créer des chances égales pour faciliter la croissance du secteur informatique dans les pays en développement;

13. *Note avec regret* que plus de trois ans après la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, les directives révisées à l'intention des équipes de pays des Nations Unies en vue de la préparation du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ne reflètent toujours pas les recommandations des textes issus du Sommet et ne comprennent pas une composante en matière de technologies de l'information et des communications en faveur du développement, et *estime nécessaire* de recourir à une action coordonnée pour appliquer les recommandations figurant au paragraphe 100 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information;

14. *Réaffirme* les principes énoncés au Sommet mondial sur la société de l'information selon lesquels Internet est devenu une ressource publique mondiale et sa gouvernance devrait être un point essentiel de l'ordre du jour de la société de l'information. La gestion internationale d'Internet devrait s'exercer de façon multilatérale, transparente et démocratique, avec la pleine participation des États, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales. Elle devrait assurer une répartition équitable des ressources, faciliter l'accès de tous et garantir le fonctionnement stable et sécurisé d'Internet, dans le respect du multilinguisme;

15. *Prend note* des discussions qui se sont déroulées au Forum sur la gouvernance d'Internet en tant que cadre multipartite sur des questions d'intérêt général se rapportant à la gouvernance d'Internet qui ont été constatées par le Secrétaire général dans son rapport, *accueille avec satisfaction* l'action entreprise par le Président, le Secrétariat et les gouvernements qui ont accueilli le Forum, et *attend avec intérêt* la tenue du quatrième sommet du Forum en Égypte en novembre 2009;

16. *Encourage* toutes les parties prenantes à contribuer aux consultations en ligne pour déterminer s'il est souhaitable que le Forum poursuive ses activités, telles qu'envisagées au paragraphe 76 de l'Agenda de Tunis et s'intéresse aux acteurs, dans les régions en développement, qui ne sont pas en mesure de se connecter en ligne, et *prie* le Secrétaire général de l'Organisation de prendre toutes les mesures appropriées en vue de consultations élargies;

17. *Note* qu'au paragraphe 80 de l'Agenda de Tunis, il est fait référence à l'élaboration de mécanismes multipartites aux niveaux national, régional et international;

18. *Reconnaît* la contribution de l'Assemblée mondiale sur la normalisation des télécommunications de 2008 à une coopération accrue;

19. *Prend note* de la conclusion du Secrétaire général, sur la base de rapports d'évaluation établis par 10 organisations s'occupant de la gouvernance d'Internet, selon laquelle même si les efforts consentis varient d'une organisation à l'autre, l'appel de l'Agenda de Tunis à une coopération accrue semble avoir été pris au sérieux par ces organisations, et *prie* le Secrétaire général de faire un rapport au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission de la science et

de la technique au service du développement sur les progrès accomplis en vue d'une coopération accrue;

20. *Constate* que des questions qui n'étaient pas centrales au cours des première et deuxième phases du Sommet mondial sur la société de l'information en 2003 et en 2005 continuent d'apparaître, telles que le potentiel de l'informatique dans la lutte contre le changement climatique, la sauvegarde de la confidentialité des données en ligne et l'autonomisation et la protection des groupes vulnérables, notamment des enfants et des jeunes, contre l'exploitation et les abus dans le cyberspace;

21. *Note* qu'une pénétration croissante d'Internet à elle seule ne garantit pas forcément une société de l'information pour tous, et que cette dernière nécessite des efforts et des moyens financiers complémentaires afin de rendre l'accès abordable, d'acquérir les compétences indispensables pour utiliser les services et le matériel et de développer le contenu local;

22. *Prend note* de la contribution de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement à la douzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement;

23. *Se félicite* des efforts déployés par la Tunisie, pays d'accueil de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, en vue de l'organisation annuelle du Forum ICT4All et de l'exposition technologique visant à promouvoir un environnement propice à un secteur informatique et télématique dynamique dans le monde;

24. *Invite* tous les pays à s'abstenir, lorsqu'ils édifient la société de l'information, de prendre des mesures unilatérales qui seraient contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, entraveraient le développement économique et social des pays visés et nuiraient à la prospérité de leurs habitants;

La voie vers l'avenir

25. *Encourage* toutes les parties prenantes à s'efforcer de concrétiser la vision du Sommet mondial quant à l'édification d'une société axée sur l'être humain, ouverte et orientée vers le développement, tendant à améliorer l'accès de tous aux nouvelles technologies et ainsi à participer à la réduction de la fracture numérique;

26. *Engage* toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts en vue de réduire la fracture numérique, notamment sur le plan de l'accès, de l'accessibilité économique, de la vitesse en haut débit, du contenu local et de la confidentialité des données;

27. *Encourage* toutes les parties prenantes à continuer de coopérer et d'élaborer des partenariats dans les domaines informatique et télématique en vue du renforcement des capacités, du transfert de la technologie et des connaissances, ainsi que de la recherche et du développement;

28. *Prend acte* des travaux du Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et des communications au service du développement, de son renforcement institutionnel et de la création d'un groupe de travail en vue d'évaluer l'incidence économique et sociale des technologies de l'information et des

communications et *rappelle* la résolution 2008/3, dans laquelle le Conseil économique et social prend note des travaux du Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et des communications au service du développement pour mettre au point des indicateurs, et *recommande* que le Partenariat envisage la définition de points de comparaison et d'indicateurs à soumettre à la Commission de statistique pour examen;

29. *Note* les mesures prises en vue de l'élaboration d'outils permettant de sonder la fracture numérique mondiale, notamment l'indice de développement des technologies de l'information et des communications de l'UIT;

30. *Encourage* toutes les parties prenantes à continuer de mettre l'accent sur les politiques et les applications en faveur des pauvres, notamment l'offre du haut débit au niveau local, afin de rétrécir le fossé numérique entre les pays et au sein d'un même pays;

31. *Encourage* également toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour appliquer la notion d'accessibilité aux technologies de l'information et des communications, telle qu'elle figure à l'article 9 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies;

32. *Appelle en outre* toutes les parties prenantes à donner dans l'intérêt des générations futures l'attention qu'elle mérite à la numérisation des archives, et *salue* l'UNESCO et ses partenaires pour tout le travail accompli en faveur de la Bibliothèque numérique mondiale, inaugurée le 21 avril 2009;

33. *Prend note* de l'importance des mesures visant à réduire l'impact des secteurs informatique et télématique sur l'environnement, ainsi que de la possibilité pour les technologies de l'information et des communications de réduire l'impact des autres secteurs sur l'environnement;

34. *Reconnaît* l'importance de la poursuite des efforts déployés aux niveaux national et international en vue de tenir compte des préoccupations liées à la confidentialité et à la sécurité de l'utilisation des technologies de l'information et des communications, et *encourage* les gouvernements à élaborer en coopération avec les autres parties prenantes des approches efficaces à cet égard;

35. *Prie instamment* les entités des Nations Unies qui ne coopèrent encore pas activement à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information par l'intermédiaire du système des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour s'attacher à édifier une société de l'information axée sur l'être humain, ouverte et orientée vers le développement et aider à réaliser les objectifs de développement qui ont été convenus à l'échelle internationale, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire;

36. *Engage* les organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information à redoubler d'efforts de façon à intégrer toutes les parties prenantes et à favoriser la multiplication des échanges;

37. *Engage* les commissions régionales à continuer de partager les pratiques optimales afin d'améliorer l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information;

38. *Engage* tous les organismes pertinents des Nations Unies et notamment les commissions régionales à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de cyberstratégies nationales dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés, tout en encourageant la collaboration internationale, notamment la coopération Sud-Sud et les partenariats Nord-Sud en vue de déterminer les pratiques optimales et de partager les expériences et les ressources;

39. *Prend note* de la grande orientation C7 du Sommet mondial sur la société de l'information sur la cybersanté et des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, ainsi que du thème de l'examen ministériel annuel de 2009 du Conseil économique et social, à savoir « Mettre en œuvre les objectifs et engagements convenus au niveau international pour ce qui a trait à la santé publique mondiale »;

40. *Engage* les gouvernements à utiliser les technologies de l'information et des communications en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale liés à la santé en coordonnant davantage les efforts consentis par les différentes parties prenantes sur les plans national et international;

41. *Favorise* la définition de priorités dans le domaine de la santé publique, ainsi que l'élaboration d'une politique nationale en matière de télésanté et d'une stratégie regroupant les secteurs de la santé et des technologies de l'information et des communications, de façon à formuler leurs modalités de mise en œuvre des technologies, ainsi que des plans en matière de santé publique;

42. *Incite* l'Organisation mondiale de la Santé, l'Union internationale des télécommunications et d'autres organismes et organes des Nations Unies à coordonner leurs activités et à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes en vue d'élaborer des directives permettant l'échange de données, ce qui est essentiel au succès des applications dans les technologies de l'information et des communications en matière de santé et d'infrastructure d'appui;

43. *Engage* la communauté internationale à faire des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale créé par la CNUCED en vue d'appuyer les activités d'examen et d'évaluation consacrées à la suite donnée au Sommet mondial par la Commission de la science et de la technique au service du développement;

44. *Recommande* l'intégration des technologies de l'information et des communications dans l'économie en tant que moteur de croissance et de développement durable et *encourage* toutes les parties prenantes à continuer de participer à des partenariats centrés sur l'être humain, qui ouvrent des voies prometteuses;

45. *Encourage* la collaboration entre ceux qui facilitent et dirigent la mise en œuvre des grandes orientations C3 (accès à l'information et au savoir) et C7 (cyberscience et télésanté) et la Commission de la science et de la technique au service du développement dans le cadre de son mandat traditionnel;

46. *Demande* à la Commission d'organiser à sa treizième session, qui se tiendra à mi-chemin de l'examen d'ensemble de 2015, un débat de fond pour dresser le bilan de la suite donnée depuis cinq ans aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et notamment d'examiner les modalités du bilan du

Sommet et du suivi, et *invite* tous les facilitateurs et toutes les parties prenantes à prendre cela en compte dans leur contribution à cette session;

47. *Demande* au Secrétaire général de soumettre au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement, un résumé analytique de la suite donnée par chaque organisme et chaque programme aux textes issus du Sommet;

48. *Prie instamment* tous les organes de l'Organisation des Nations Unies de contribuer au résumé analytique mentionné au paragraphe 47 et d'énumérer les décisions et résolutions pertinentes de leurs organes pertinents ainsi que leurs plans et activités pertinents;

49. *Demande* au Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission un rapport sur l'application des recommandations figurant dans les résolutions du Conseil économique et social sur le bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux international et régional.

Projet de résolution II **Science et technique au service du développement***

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa décision 2008/219, dans laquelle il a prié le Secrétaire général de faire rapport à la Commission de la science et de la technique au service du développement, à sa douzième session, sur les thèmes prioritaires relatifs à la science, à la technique et à l'innovation examinés pendant les deux années écoulées,

Rappelant le document final du Sommet mondial de 2005, qui souligne le rôle déterminant de la science et de la technique, notamment des technologies de l'information et des communications, pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, et *réaffirmant* les engagements pris dans ledit document, en particulier celui d'aider les pays en développement, individuellement et collectivement, à tirer parti de nouvelles technologies agricoles pour augmenter la productivité par des moyens écologiques⁵,

Rappelant que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement,

Se félicitant des travaux menés par la Commission de la science et de la technique au service du développement sur ses deux thèmes prioritaires, à savoir les « politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable » et « la science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche »,

Conscient que l'innovation est essentielle au maintien de la compétitivité nationale, dans le contexte de l'économie mondiale,

* Pour les débats, voir chap. III, par. 20 à 26.

⁵ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 60.

⁶ UNGIS-4-Doc-5.

Prenant note des conclusions de la réunion du groupe intersessions de la Commission tenue à Santiago en novembre 2008 et du rapport établi par le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement²,

Prenant note des rapports du Secrétaire général à la Commission de la science et de la technique au service du développement,

Accueillant favorablement le nouveau mandat du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, révisé afin d'y inclure la science et la technique, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale du 19 décembre 2007 et à la décision⁶ adoptée par le Comité de haut niveau sur les politiques à sa dix-septième session, les 26 et 27 février 2009,

Remerciant le Secrétaire général d'avoir facilité l'élaboration en temps voulu des rapports susmentionnés,

Notant que bien qu'il existe un large consensus sur le fait que l'innovation technique est un facteur et une source essentielle de croissance économique durable pour le nouveau millénaire, de nombreux pays en développement n'ont pas encore tiré parti des bienfaits attendus de la science, de la technique et de l'innovation,

Soulignant que l'éducation pour tous est un préalable au développement de la science, de la technique et de l'innovation,

Réaffirmant que la formation et la fidélisation de scientifiques, de techniciens et d'ingénieurs, les mécanismes de financement de la recherche, la commercialisation des connaissances scientifiques, l'établissement de partenariats stratégiques aux fins du transfert de technologies, des stratégies de financement innovantes et une culture de l'innovation sont autant d'éléments indispensables afin de mettre la science et la technique au service du développement,

Conscient que la science, la technique et l'ingénierie peuvent aider à résoudre les grands problèmes qui se posent actuellement à l'humanité, en particulier le changement climatique et les crises alimentaires et énergétiques, et que la plupart des connaissances dont les pays ont besoin pour résoudre leurs problèmes sociaux et économiques les plus pressants existent déjà,

Remerciant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de l'attention spéciale qu'elle a accordée aux moyens scientifiques et techniques dont les pays d'Afrique ont besoin pour stimuler leur croissance économique et faire reculer la pauvreté, par l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation en Angola, au Ghana, au Lesotho et en Mauritanie et par l'organisation de cours de formation,

1. *Demande* au Secrétaire général de commencer à élaborer un guide destiné à aider à la fois le personnel de l'ONU dans l'établissement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays et les parties prenantes concernées dans la préparation des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, en recensant les contributions que la science, la technique et l'innovation peuvent apporter à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

2. *Décide* de faire les recommandations ci-après aux gouvernements, à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

a) Les gouvernements sont encouragés à tenir compte des conclusions de la Commission et à prendre les mesures suivantes :

i) Intégrer systématiquement dans leurs plans de développement les questions de la promotion de la science et de la technique et de l'investissement dans ces domaines;

ii) Concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes en vue de :

a. Renforcer l'enseignement des sciences et des mathématiques ainsi que le tutorat des élèves du primaire et du secondaire;

b. Élargir, s'il y a lieu, les possibilités de formation et de recherche scientifique et technologique, de la technique et de l'ingénierie, en particulier les possibilités offertes aux femmes, notamment dans des technologies nouvelles telles que les biotechnologies et la nanotechnologie;

c. Offrir, dans toute la mesure possible, des conditions de travail favorables à leurs scientifiques, techniciens et ingénieurs, en particulier aux jeunes diplômés et aux femmes, afin de prévenir l'exode des compétences;

d. Mettre au point des mécanismes permettant de garantir l'accès à la science, à la technique et à l'ingénierie aux femmes, aux jeunes, aux populations rurales défavorisées et aux autres groupes marginalisés de tous les pays, y compris des solutions inédites pour étendre la distribution de l'électricité et l'accès au haut débit aux zones rurales défavorisées qui n'intéressent pas les investisseurs;

e. Promouvoir la recherche et le développement scientifiques et technologiques, afin d'appuyer notamment les activités de production vivrière et de création d'entreprises des populations rurales;

f. Renforcer, s'il y a lieu, les relations entre le secteur privé, les chercheurs et les institutions financières, ainsi que les mesures d'incitation à la commercialisation des activités de recherche et développement en favorisant l'esprit d'entreprise, le capital-risque, la création de parcs technologiques et de pépinières d'entreprises et une collaboration internationale accrue;

g. Accroître le nombre de leurs chercheurs travaillant à temps plein dans les secteurs de la science, de la technique et de l'ingénierie;

iii) Mettre en place, dans les établissements universitaires et les instituts de recherche, des stratégies de financement et des systèmes de rémunération et de gratification novateurs propres à inciter les scientifiques et techniciens à ne pas quitter leur pays et à promouvoir les travaux de recherche consacrés aux problèmes de développement nationaux et régionaux;

iv) Établir des partenariats internationaux fondés sur les besoins, dans lesquels les pays et leurs secteurs privés collaboreront dans le domaine de la recherche et développement, y compris de la commercialisation des travaux de recherche, en vue de répondre à des problèmes de développement communs touchant notamment la santé, l'agriculture, la préservation et l'exploitation

viable des ressources naturelles et la gestion de l'environnement, l'énergie, l'exploitation forestière et le changement climatique;

v) Instaurer une culture de l'innovation et de l'esprit d'entreprise, appuyer le renforcement des moyens technologiques des petites et moyennes entreprises et promouvoir les pépinières d'entreprises spécialisées dans des technologies prometteuses;

vi) Lancer des campagnes de sensibilisation visant à faire comprendre le rôle de l'innovation dans la création de richesses et la prospérité nationale, en faisant appel aux médias et en créant des distinctions prestigieuses pour récompenser l'innovation;

vii) Réaffirmer le rôle essentiel que joue l'aide publique au développement en complétant les autres sources de financement du développement, et tenir les engagements convenus sur le plan international concernant cette aide, afin de contribuer aux efforts que déploient les pays en développement pour renforcer leurs capacités scientifiques et techniques;

viii) Prendre des décisions mûrement réfléchies afin de concilier les objectifs et les politiques à court et à long terme en matière de science, de technique et d'innovation, en déterminant s'il est plus avantageux de faire l'achat de technologies ou de les utiliser sous licence ou bien de les développer soi-même;

ix) Concentrer les efforts nationaux, lorsque les moyens consacrés à la science, à la technique et à l'innovation sont limités, sur la formation des scientifiques, techniciens et ingénieurs, afin de s'appuyer sur les connaissances existantes pour créer des emplois et des richesses et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) La Commission de la science et de la technique au service du développement est encouragée à :

i) Se poser en porte-drapeau de l'innovation et de la planification axée sur l'innovation, et appuyer l'action que mènent les gouvernements pour intégrer la science, la technique et l'innovation dans leurs stratégies nationales de développement, en offrant aux pays en développement, à la communauté internationale, aux responsables des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation et aux autres parties intéressées une instance dans laquelle ils pourront :

a. Échanger et analyser les preuves empiriques des bienfaits qu'apporte la technologie et de l'impact des politiques de promotion de la science, de la technique et de l'innovation;

b. Recenser les lacunes importantes dans la compréhension du « système d'innovation » sur lesquelles les responsables des politiques relatives à la recherche pourraient utilement se pencher;

c. Échanger des pratiques de référence et des informations concernant les nouvelles technologies, les mécanismes de financement et les mesures réglementaires à mettre en place pour permettre l'accès au haut débit à leurs populations, ainsi qu'une série de stratégies et de technologies destinées à compléter l'accès à l'Internet à haut débit et à appuyer l'activité

socioéconomique d'un pays à tous les niveaux, l'accent étant mis sur les femmes et les populations rurales;

ii) Étudier la possibilité de mettre en place un réseau de collaboration pour la science, la technique et l'innovation sur Internet, en partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les commissions régionales et d'autres parties prenantes concernées. Ce réseau pourrait favoriser la coopération régionale et mondiale par la mise en commun d'informations sur le renforcement des capacités de formation, de recherche et d'innovation dans les domaines de la science, de la technique et de l'ingénierie, la mise au point et le transfert de technologies, les perspectives de commercialisation de produits fondés sur le savoir, les possibilités de collaboration et d'initiatives conjointes et les questions connexes. Il pourrait aussi servir à centraliser les initiatives régionales et sous-régionales et donc inciter toutes les parties intéressées à utiliser davantage l'Internet;

c) La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est encouragée à :

i) Réaffirmer son mandat dans le domaine de la science et de la technique au service du développement et accorder, dans le cadre de ce mandat, une attention accrue à l'innovation;

ii) Améliorer la collaboration entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, en particulier la collaboration avec l'UNESCO, la Commission de la science et de la technologie au service du développement et les commissions régionales, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes concernées, notamment la Banque mondiale;

iii) Continuer de mettre ses compétences et ses capacités d'analyse au service de l'examen des politiques nationales de la science, la technique et l'innovation et d'organiser des formations, en particulier à l'intention des pays d'Afrique, destinées à formuler des recommandations de politique générale et à proposer des plans d'action répondant aux besoins et tenant compte des caractéristiques des pays en développement;

iv) Créer un centre d'échange sur les problèmes de développement communs que la science, la technique et l'innovation peuvent contribuer à résoudre, notamment au moyen de financements et de réglementations, et rassembler des représentants des pays en développement ayant des préoccupations communes afin d'étudier des moyens concrets de remédier à ces problèmes en agissant en partenariat;

v) Collaborer avec les pays les moins avancés afin de les mettre en position d'attirer des investissements étrangers directs dans les secteurs de la science et de la technique, en particulier des technologies de l'information et des communications;

vi) Établir un programme de formation aux meilleures pratiques de renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation dans les pays en développement, au moyen de ressources extrabudgétaires;

vii) Continuer d'aider les pays d'Afrique à renforcer leurs capacités dans les secteurs de la science, de la technique et de l'innovation par la formation, en

particulier dans les domaines des biotechnologies et de la cybersécurité, et inviter les donateurs à appuyer le réseau des centres d'excellence, actuellement parrainé par le Gouvernement italien, et à l'étendre à d'autres régions.

B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

2. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa treizième session*

Le Conseil économique et social

a) Prend note du rapport de la Commission de la science et de la technique sur les travaux de sa douzième session⁷;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la treizième session exposés ci-après.

Ordre du jour provisoire et documentation de la treizième session de la Commission

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

3. Thèmes prioritaires :

a) Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

b) Technologies nouvelles et naissantes.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

4. Présentation de rapports sur l'examen des politiques dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation.

* Pour les débats, voir chap. VI.

⁷ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 11 (E/2009/31)*

5. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa douzième session.
6. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la quatorzième session de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire et documentation de la quatorzième session de la Commission.
8. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session.

Chapitre II

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

1. De sa 1^{re} à sa 4^e séance et à ses 7^e et 8^e séances, les 25, 26, 28 et 29 mai 2009, la Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/64/4-E/2009/10);

b) Rapport succinct établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission tenue à Santiago du 12 au 14 novembre 2008 (E/CN.16/2009/CRP.1).

2. À sa 2^e séance, le 25 mai, le chef du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CNUCED) a présenté le rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/64/64-E/2009/10.

Table ronde ministérielle sur le suivi et l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

3. À sa 2^e séance, le 25 mai, la Commission a tenu une table ronde ministérielle sur le suivi et l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, animée par Art Reilly, Directeur principal de la politique technologique de Cisco Systems, et par le représentant de la Chambre internationale de commerce.

4. Un débat interactif a ensuite eu lieu, auquel ont pris part : Euginia Flores, Ministre de la science et de la technique (Costa Rica); Datuk Maximus Ongkili, Ministre de la science, de la technologie et de l'innovation (Malaisie); Pedro S. Teta, Vice-Ministre des télécommunications et des technologies de l'information (Angola); Basem Rousan, Ministre des technologies de l'information et des communications (Jordanie); Kwaku Ofori-Adarkwa, Directeur général, Ministère des communications (Ghana); El Hadj Gley, Ministre des technologies de communication (Tunisie); Rashad Nabiyeu, Chef, Département de l'analyse financière et économique (Azerbaïdjan); Furtunato Dela Peña, Sous-Secrétaire chargé de la science et de la technique, Département des sciences et technologies (Philippines).

5. À sa 2^e séance également, le Vice-Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications et le représentant du secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet ont présenté des exposés.

6. Des déclarations ont été faites par les représentants de la France, de la République islamique d'Iran, de la Suisse, du Brésil, de Cuba, de l'Autriche et de l'Afrique du Sud, ainsi que par l'observateur du Honduras, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et l'observateur de l'Égypte.

7. Le Coordonnateur exécutif de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement a également fait une déclaration.

8. Des remarques de clôture ont été faites par le Vice-Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications.

9. À sa 3^e séance, le 26 mai, la Commission a tenu une table ronde conjointe avec l'Union internationale des télécommunications et l'Alliance mondiale TIC et développement sur le thème « Technologie mobile, convergence et outils de création de réseaux sociaux au service du développement et de l'éradication de la pauvreté » et a entendu une déclaration liminaire du Président.

10. Le Vice-Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications et le Coprésident de l'Alliance mondiale TIC et développement ont fait des déclarations.

11. Les débats de la table ronde ont été animés par Ayesha Hassan, Directrice du service E-Business, IT et Telecoms, en charge des technologies de la communication et de l'information à la Chambre internationale de commerce.

12. Des exposés ont été présentés par : Yrjö Länsipuro, Coordonnateur des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications et à la société de l'information, Service des affaires internationales générales du Ministère des affaires étrangères (Finlande); Sanjay Kaul, Vice-Président, Multimedia Solutions, Ericsson; Houlin Zhao, Vice-Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications; Ramón Garza, Président-Directeur général de Indigo Brainmedia (Mexique); Fouad Bajwa, Gerry Morgan Foundation (Pakistan); Gabrielle Gauthey, Directrice des relations institutionnelles d'Alcatel-Lucent; Kamal Quadir, Président-Directeur général et fondateur de CellBazaar Inc. (Bangladesh).

13. Les principaux intervenants ont été Art Reilly, Directeur principal de la politique technologique de Cisco Systems et Alan Greenberg, consultant (Canada).

14. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Finlande, du Ghana, de la France, de l'Afrique du Sud, de la Malaisie et d'Israël, ainsi que par l'observateur du Canada.

15. Des déclarations ont également été faites par des représentants de la société civile, à savoir l'École nationale supérieure de techniques avancées et Interfaith International.

16. À sa 4^e séance, le 26 mai, la Commission a tenu une table ronde avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Union internationale des télécommunications et l'Alliance mondiale TIC et développement sur le thème de l'innovation au service de la santé publique mondiale.

17. La table ronde a été animée par le docteur Michael St. Louis, responsable scientifique en chef chargé de la santé mondiale, Centers for Disease Control and Prevention.

18. Des exposés ont été présentés par : D^r Tawfik A. M. Khoja, Directeur général, Conseil d'administration, Conseil des ministres de la santé du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Arabie saoudite); D^r Rim Ben Aissa, Association des mères tunisiennes; D^r Ramesh Krishnamurthy, Centers for Disease Control and Prevention; D^r Patricia Mechael, conseillère en soins de santé ambulatoires et en télémédecine du programme Millennium Villages; Sayavé Gnomou, réseau médical mondial Nazouki; Claire Thwaites, Chef du partenariat entre la Fondation pour les Nations Unies et la fondation Vodafone; Hajo van

Bejima, cofondateur de Text to Change; D^r Najeeb Mohamed Al Shorbaji, OMS; D^r Charles Gardner, Coordonnateur, Global Forum for Health Research; et P. Håkansson, Ericsson AB.

19. Les principaux intervenants ont été Denis Gilhooly, conseiller principal du Bureau des Nations Unies pour les partenariats et Directeur exécutif de Digital He@lth Initiative, et Pierpaolo Saporito, Président de l'Observatoire pour la communication culturelle et l'audiovisuel.

20. Les représentants du Pakistan, d'Oman, des Philippines et du Ghana ont fait des déclarations.

21. Des déclarations ont également été faites par des représentants de la société civile, à savoir l'École nationale supérieure de techniques avancées et IT for Change.

22. À la même séance, la Commission a été informée que, conformément à la résolution 2008/29 du Conseil économique et social, le résumé des débats de la table ronde établi par le Président serait transmis au Conseil économique et social à son débat de haut niveau en juillet, en tant que contribution à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social de 2009 sur le thème de la mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au niveau international concernant la santé publique mondiale (voir l'annexe I).

Décisions prises par la Commission

Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

23. À sa 7^e séance, le 28 mai 2009, le représentant d'El Salvador, au nom de son pays et de la Finlande, de la France, du Portugal et de la Suisse, a présenté un projet sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a été distribué en anglais seulement.

24. À sa 9^e séance, le 29 mai, la Commission a été saisie d'un projet de texte, soumis par le Président, Juan Eduardo Eguiguren (Chili), distribué en anglais seulement.

25. Le représentant d'El Salvador a fait une déclaration sur les conclusions des consultations officielles tenues sur le projet de texte.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil et de la République dominicaine, après quoi la Commission a adopté le projet de texte et en a recommandé l'adoption par le Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de résolution I).

27. Le représentant de la Tunisie a fait une déclaration.

Chapitre III

Thèmes prioritaires

- a) **Politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable**
- b) **La science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche**
- c) **Présentation de rapports sur l'examen des politiques dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation**

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à sa 1^{re} séance et de sa 5^e à sa 8^e séance, les 25, 28 et 29 mai 2009. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable (E/CN.16/2009/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche (E/CN.16/2009/3);

c) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission, tenue à Santiago du 12 au 14 novembre 2008 (E/CN.16/2009/CRP.1).

2. À la 5^e séance, le 27 mai, le représentant de la CNUCED a fait une déclaration liminaire au titre du point 3 b) de l'ordre du jour.

3. À la même séance, le représentant de la Banque mondiale a fait une déclaration.

4. À sa 7^e séance, le 28 mai, la Commission a examiné le point 3 a) de l'ordre du jour et entendu une déclaration liminaire du représentant de la CNUCED.

Table ronde ministérielle sur le rôle de la science, de la technique et de l'innovation dans la stimulation de la croissance économique et dans la lutte contre la pauvreté

5. À sa 1^{re} séance, le 25 mai, au titre du point 3 b) de l'ordre du jour, la Commission a tenu une table ronde ministérielle sur la science, la technique et l'innovation en tant que stimulants de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté. M. Bertrand de la Chapelle, délégué spécial pour la société de l'information du Ministère français des affaires étrangères et européennes, a animé la table ronde.

6. Les représentants suivants ont pris part au débat interactif qui s'en est suivi : Fortunato Dela Peña, Sous-Secrétaire à la science et à la technologie (Philippines); Edward K. Omane Boamah, Vice-Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie (Ghana); Maximus J. Ongkili, Ministre fédéral de la science, de la technologie et de l'innovation (Malaisie); Muhammad Azam Khan Swati, Ministre

de la science et de la technologie (Pakistan); Yahya Saud Al Sulaimi, Ministre de l'éducation (Oman); Euginia Flores, Ministre de la science et de la technologie (Costa Rica); Tissa Vitarana, Ministre de la science et de la technologie (Sri Lanka); El Tayeb Idris Eisa, Secrétaire général au Ministère de la science et de la technologie (Soudan); et Derek Hanekom, Vice-Ministre de la science et de la technologie (Afrique du Sud).

7. Le représentant d'El Salvador a fait une déclaration.

8. À la même séance, Maximus J. Ongkili, Ministre fédéral de la science, de la technologie et de l'innovation (Malaisie) (Vice-Président) a fait un exposé sur les résultats de la Conférence sur le thème « Sécurité alimentaire dans le monde : le rôle de la science et de la technologie » qui a eu lieu à Kota Kinabalu (Malaisie) les 17 et 18 février 2009 (E/CN.16/2009/CRP.2).

9. Le Secrétaire général adjoint par intérim de la CNUCED a formulé les observations finales.

10. À la 5^e séance, le 27 mai, au titre des points 3 b) et 3 c) de l'ordre du jour, le Ministre sri-lankais de la science et de la technologie, le Vice-Ministre ghanéen de l'environnement, de la science et de la technologie et le Ministre des communications, de la science et de la technologie du Lesotho ont fait des exposés.

11. Les représentants de Cuba, de la République démocratique du Congo, du Pakistan, des États-Unis, du Ghana, de l'Afrique du Sud, de la République dominicaine et de l'Inde ont fait une déclaration.

12. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques a également fait une déclaration.

13. À la 6^e séance, le 27 mai, le Secrétaire adjoint du Conseil exécutif d'Abou Dhabi (Émirats arabes unis), le Président de SERPRO Brésil (Services to Projects), le Ministre adjoint principal à la science et à la technologie (Iraq), le Directeur de la Direction générale de l'éducation et de la formation (Oman) et le Directeur principal des relations internationales au Ministère de la science et de la technologie (Afrique du Sud) ont fait un exposé.

14. À la même séance, le représentant de la Banque mondiale a fait un exposé sur le deuxième Forum mondial sur la science, la technique et l'innovation.

15. Les représentants des Philippines et de l'Autriche, ainsi que les observateurs de l'Angola, du Rwanda et de l'Algérie, ont fait des déclarations.

16. Le représentant d'IT for Change a également fait une déclaration.

17. À la 7^e séance, le 28 mai, le consultant principal de Greenberg ICT Services a fait un exposé.

18. Les représentants de la France, du Portugal, de l'Afrique du Sud, du Ghana et de l'Inde, ainsi que le représentant d'IT for Change, ont pris part au débat qui a suivi.

19. Les représentants de Cuba, des États-Unis et de Sri Lanka, ainsi que les observateurs de l'Algérie, du Maroc et du Rwanda, ont fait une déclaration.

Décision prise par la Commission

20. À la 7^e séance, le 28 mai 2009, le représentant de Sri Lanka a présenté une proposition de projet de résolution sur la science et la technique au service du développement dont le texte a été distribué en anglais seulement.

21. À sa 8^e séance, le 29 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution présenté par le Président, Juan Eduardo Eguiguren (Chili), dont le texte a été distribué en anglais seulement.

22. Le représentant de Sri Lanka a rendu compte des résultats des consultations officieuses sur le projet présenté.

23. Les représentants des États-Unis, du Pakistan, de l'Érythrée, de l'Inde, du Brésil, du Lesotho, de la République dominicaine, de l'Argentine, de Cuba et de Sri Lanka, ainsi que l'observateur de l'Algérie, ont fait une déclaration.

24. Après avoir entendu une déclaration du représentant de l'Érythrée, la Commission a adopté le projet de résolution (voir chap. I, sect. A, projet de résolution II).

25. Les représentants de l'Argentine, de l'Érythrée et des États-Unis, ainsi que les observateurs de l'Égypte et de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), ont fait une déclaration.

26. Les représentants de la Chambre de commerce internationale, de l'Association for Progressive Communications et d'IT for Change ont également fait une déclaration.

Chapitre IV

Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa onzième session

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 28 mai 2009.
2. À la même séance, elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de la CNUCED.
3. Les représentants du Soudan, de la Slovaquie, de la République dominicaine et du Ghana, ainsi que l'observateur de l'Algérie, ont fait une déclaration.
4. Les représentants des associations ci-après ont également fait une déclaration : l'Association tunisienne pour le développement de la technologie numérique et des ressources humaines (ATTR), le Centre du commerce international pour le développement (CECIDE) et le Laboratoire électronique-informatique de l'ENSTA (École nationale supérieure de techniques avancées).

Chapitre V

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la douzième session de la Commission

À sa 9^e séance, le 29 mai 2009, la Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour et élu par acclamation le Bureau de sa treizième session, composé comme suit :

Président :

Frédéric Riehl (Suisse)

Vice-Présidents :

Štefan Morávek (Slovaquie)

Edward K. Omane Boamah (Ghana)

Miguel Angel Alcaine Castro (El Salvador)

Sarvagya Katiyar (Inde)

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et documentation de la treizième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa 9^e séance, le 29 mai 2009. Elle était saisie d'un document non officiel contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la treizième session.
2. À la même séance, après avoir entendu les déclarations des représentants des États-Unis, de Cuba et de Sri Lanka, la Commission a approuvé un projet de décision sur l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa treizième session et a recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. III, sect. B).
3. L'observateur du Rwanda a fait une déclaration.

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa douzième session

1. À la 9^e séance, le 29 mai 2009, le Vice-Président et Rapporteur de la Commission a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa douzième session (E/CN.16/2009/L.1).
2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa douzième session et a demandé à son Rapporteur de le compléter.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa douzième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 25 au 29 mai 2009. La Commission a tenu neuf séances (1^{re} à 9^e).
2. La session a été ouverte par le Président, Juan Eduardo Eguiguren (Chili), qui a fait une déclaration liminaire.
3. À la 1^{re} séance également, le 25 mai, le Secrétaire général de la CNUCED a fait une allocution devant la Commission.
4. À la même séance, ont pris la parole : Hamadou Touré, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications; Talal Abu-Ghazaleh, Président et Directeur général de Talal Abu Ghazaleh Organization; Jörg Frieden, Assistant Directeur général de la Direction du développement et de la coopération; et Anriette Esterhuysen, Directrice exécutive de l'Association for Progressive Communications.

B. Participation

5. Les représentants de 42 États membres de la Commission ont participé à la session. Étaient également présents les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'autres organismes des Nations Unies et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des représentants de la société civile et du monde des entreprises. La liste des participants figure dans le document E/CN.16/2009/INF/1.

C. Élection du Bureau

6. À la 10^e séance de sa onzième session, le 30 mai 2008, la Commission avait élu par acclamation les membres suivants du Bureau de sa douzième session :

Président :

Juan Eduardo Eguiguren (Chili)

Vice-Présidents :

Yrjö Länsipuro (Finlande)

Maximus J. Ongkili (Malaisie)

Štefan Morávek (Slovaquie)

El Tayeb Idris Eisa (Soudan)

7. À sa 1^{re} séance, le 25 mai, la Commission a désigné Yrjö Länsipuro (Finlande), élu Vice-Président, pour exercer aussi les fonctions de rapporteur de la douzième session.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

8. À sa 1^{re} séance, le 25 mai, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire et l'organisation de ses travaux, tels qu'ils figurent dans le document E/CN.16/2009/1. L'ordre du jour était ainsi libellé :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Thèmes prioritaires :
 - a) Politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information socioéconomiquement intégrée, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable;
 - b) La science, la technologie et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche;
 - c) Présentation de rapports d'examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.
4. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa onzième session.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la treizième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la treizième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur sa douzième session.

Annexe I

Résumé du Président concernant le débat sur l'innovation dans la santé publique en tant que contribution à l'examen ministériel annuel de 2009 du Conseil économique et social sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international concernant la santé publique mondiale »

1. Une réunion organisée par la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Alliance mondiale TIC et développement a eu lieu le 26 mai dans le cadre de la douzième session de la Commission. Les participants y ont conclu que l'innovation dans la santé publique était plus importante que jamais, compte tenu des énormes défis à relever dans ce domaine. Elle est nécessaire pour que les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé, qui sont loin d'être atteints, deviennent réalisables d'ici à 2015, car elle rendrait les solutions actuelles plus accessibles et moins coûteuses. Les technologies de l'information et des communications offrent de grandes possibilités d'amélioration de l'accès aux soins grâce aux systèmes de santé en ligne, y compris sur téléphone portable.

2. Le conférencier a fait un exposé détaillé sur les problèmes de la santé publique et sur les principaux aspects à améliorer dans ce domaine. Il fallait s'occuper de la hausse considérable du coût des soins, des équipements médicaux, du financement des soins, des pénuries de personnel médical et de la responsabilisation des soignants. Parmi les principaux obstacles, il a cité les disparités sociales sur le plan de la santé et de l'accès aux services et les menaces politiques, environnementales et de sécurité alimentaire qui pèsent sur la santé, le VIH/sida et la pandémie de grippe. Tout cela constitue un problème mondial, compte tenu de la facilité de la contagion dans le monde entier. L'innovation dans la santé publique doit se concentrer sur la prévention, la gestion des maladies chroniques et l'accès aux médicaments essentiels, qui doivent être obtenus plus facilement et mieux utilisés. L'Assemblée mondiale de la santé, organe directeur de l'OMS, a adopté la stratégie mondiale et des parties du plan d'action correspondant en ce qui concerne la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle en mai 2008. Toutefois, il faut que cette stratégie soit mise en œuvre et appuyée par les États membres. L'innovation pharmaceutique est actuellement appliquée aux problèmes médicaux d'un petit pourcentage de la population et se détourne des maladies typiques des pays et populations pauvres. Pour que l'impact social soit optimal, il faut que les travaux de recherche médicale appliquée soient guidés davantage par les vrais besoins des populations. Le recouvrement des frais engagés par une augmentation des prix des médicaments est un autre élément qui a gravement restreint l'accessibilité de certains médicaments importants.

3. Le conférencier a évoqué aussi des difficultés considérables quant à l'accès aux résultats des recherches médicales et à l'amélioration de la gestion des informations médicales par l'intermédiaire des programmes informatiques relatifs à la santé. Il a indiqué que des améliorations pourraient pourtant être apportées aux

services de santé publique. Pour cela, il faudrait faciliter davantage la production, le transfert, la réception et l'usage des connaissances pour un meilleur système de financement, un appui résolu à la formation médicale et à celle des chercheurs, un meilleur accès à l'information par les réseaux, une meilleure intégration des innovations dans la prestation des soins, la création de prix récompensant l'innovation médicale, le renforcement des facultés de médecine et une concertation sur la politique de la santé publique.

4. Quelques délégués ont noté que les services de soins en ligne, y compris par téléphone portable et par la télémédecine, pourraient régler des problèmes considérés comme insolubles en matière de prestation des soins de santé, notamment l'accès limité et la qualité inégale, ainsi que les problèmes de coût. Les nouvelles applications de la télématique permettent de faire un diagnostic et d'administrer des soins sans qu'il y ait de contact direct entre médecin et patient. L'utilisation de l'informatique pour la gestion des données relatives aux patients et la consultation à distance, surtout dans les zones isolées et mal desservies des pays en développement, seraient un excellent exemple à cet égard. Plusieurs orateurs se sont interrogés sur les types de relation qui pourraient être établies entre les praticiens traditionnels et les médecins et les infirmiers exerçant dans les zones reculées des pays en développement, ces derniers étant rares et trop chers pour les gens pauvres. Un orateur a signalé que le savoir traditionnel et la participation communautaire aux services de santé publique étaient importants. Il a précisé toutefois que l'essentiel était le contenu des services de santé publique, le mécanisme d'exécution étant secondaire.

5. Un autre délégué a affirmé que les TIC pouvaient être utilisées dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et dans les soins maternels et infantiles comme moyen de diffusion d'informations et de sensibilisation. Il a estimé que les sites Web et les téléphones portables contribuaient à la lutte contre le VIH/sida, citant des exemples qui ont donné de bons résultats en Tunisie. Un autre orateur a donné quelques exemples où le recours aux TIC avait eu un impact sur la santé publique dans les zones reculées de certains pays africains. Il a évoqué notamment l'usage de numéros verts, la collecte de données et la création de groupes d'appui pour régler les problèmes de soins.

6. Quelques participants ont constaté que les TIC ne suffisaient pas à promouvoir une bonne prestation des services de soins de santé. D'autres difficultés devaient encore être surmontées, y compris la formation des soignants, la fuite des cerveaux parmi les soignants, les pénuries de médicaments essentiels et le manque d'accès à des techniques médicales telles que l'imagerie par résonance magnétique et les méthodes simples de diagnostic et de prophylaxie.

7. Des participants ont souligné que pour appliquer au mieux l'informatique à la santé publique, en particulier dans les pays en développement, il fallait mener de nouvelles recherches sur la viabilité de ces technologies en tenant compte d'un certain nombre de questions. Il y avait notamment les problèmes d'infrastructure, la manière dont l'analphabétisme entravait l'utilisation optimale des TIC par les patients et l'absence de formation destinée à ceux qui, tout au long de la filière médicale, étaient chargés de coordonner les systèmes de gestion des patients, le diagnostic et le suivi.

8. Des participants ont par ailleurs fait observer que les pays devaient adopter une conception globale des rapports entre la télématique et la prestation des soins.

Ils ont constaté un manque général de coordination dans de nombreux pays entre les autorités chargées des TIC et les ministères de la santé. Il fallait intégrer les politiques dans ces deux domaines. Ils ont aussi constaté un cloisonnement des applications de la télémédecine dans les pays en développement, avec de trop nombreux acteurs et sans aucun plan cohérent. Les participants ont constaté en outre que l'innovation dans les modèles de services de santé publique ne pouvait pas simplement être copiée sur d'autres pays sans aucune adaptation aux circonstances locales. Ils ont également fait observer que les partenariats public-privé d'exploitation sanitaire de la télématique devraient être soutenus par les gouvernements et par les donateurs. L'OMS avait mis en place des initiatives de télémédecine et était en train de promouvoir l'utilisation de ces technologies.

9. Un délégué a soulevé la question des incidences néfastes de l'élimination des téléphones portables dans certains pays en développement et de l'évacuation des déchets électroniques, estimant que des directives doivent être élaborées dans ce domaine. D'autres orateurs ont reconnu qu'il s'agissait d'une question importante et plusieurs ont indiqué que des efforts considérables étaient actuellement déployés pour l'examen des effets environnementaux du matériel informatique.

10. Plusieurs délégués ont noté l'importance fondamentale des sources publiques, de l'accès libre et des normes ouvertes en matière d'information médicale et de télémédecine.

11. Les participants au débat ont mis en évidence le potentiel et les problèmes du système de santé en ligne en donnant des exemples d'applications dans le monde entier. Comme pour toute application technologique à la santé publique, les principales questions sont : quel devrait être le moteur du développement et de l'application du système? Dans quelle mesure son adoption et son application vont-elles être avantageuses dans le rapport coût-efficacité et contribuer à la santé publique et aux soins de santé? Quelles sont les meilleurs modes de collaboration et de définition des priorités dans une situation où les parties prenantes sont nombreuses et les ressources sont souvent limitées, alors que les besoins sont immenses?

Annexe II

Documents dont la Commission était saisie à sa douzième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/64/64-E/2009/10	2	Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
E/CN.16/2009/1 et Corr.1	1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
E/CN.16/2009/2	2	Rapport du Secrétaire général sur les politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable
E/CN.16/2008/3	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur la science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche
E/CN.16/2009/L.1	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa douzième session
E/CN.16/2009/CRP.1 ^a	2 et 3	Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission, tenue à Santiago du 12 au 14 novembre 2008
E/CN.16/2009/CRP.2 ^b	2	Rapport sur la conférence sur la sécurité alimentaire dans le monde : le rôle de la science et de la technologie établi par la Division de la biotechnologie au Ministère malaisien de la science, de la technologie et de l'innovation

^a Accessible à l'adresse <http://www.unctad.org/cstd>.

^b Accessible à l'adresse http://www.unctad.org/fr/docs/ecn/62009crp2_fr.pdf.

